



Assemblée générale

Distr. limitée
20 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Deuxième Commission

Point 18 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

État de Palestine* : projet de résolution révisé

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [70/192](#) du 22 décembre 2015, [71/217](#) du 21 décembre 2016, [72/208](#) du 20 décembre 2017 et [73/223](#) du 20 décembre 2018 sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, et sa résolution [70/299](#) du 29 juillet 2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

* Au nom des États qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, compte tenu également des dispositions de la résolution [73/5](#) de l'Assemblée générale datée du 16 octobre 2018.

¹ Résolution [70/1](#).



Réaffirmant les dispositions de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Rappelant l'Accord de Paris² et son entrée en vigueur rapide, encourageant toutes les parties à l'appliquer dans son intégralité et engageant les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³ qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, selon qu'il conviendra,

Réaffirmant, comme il ressort du Programme d'action d'Addis-Abeba, que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durable qui soient soutenus, partagés et équitables,

Réaffirmant également qu'il importe de répondre aux problèmes et besoins divers des pays en situation particulière, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire,

Prenant note de la tenue de réunions préparatoires du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, telles que le séminaire annuel du Groupe des Amis de Monterrey,

Se félicitant de la tenue, du 15 au 18 avril 2019, du quatrième forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement,

Rappelant les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum⁴, dans lesquelles il a été décidé que le cinquième forum se tiendrait du 20 au 23 avril 2020 et comprendrait une réunion extraordinaire de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, et que le forum de 2020 examinerait la nécessité de tenir une conférence de suivi et ferait rapport à ce sujet dans son document final,

Rappelant également la décision 2017/206 du Conseil économique et social, en date du 5 octobre 2016,

Prenant note de la tenue de la sixième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement à New York, les 21 et 22 mai 2018, et des orientations qui en sont issues⁵,

² Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

⁴ Voir [E/FFDF/2019/3](#).

⁵ Voir [E/2018/73](#).

Notant avec satisfaction la tenue du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement le 26 septembre 2019, immédiatement après le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale,

Prenant note de la création par le Secrétaire général de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable et de la publication du Plan d'action pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et attendant avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur l'application de la Stratégie du Secrétaire général 2018-2021 pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Se félicitant du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue du 20 au 22 mars 2019⁶,

Réitérant l'engagement de ne laisser personne de côté, réaffirmant qu'elle considère que la dignité de la personne humaine est fondamentale et souhaite que les objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société, et s'engageant de nouveau à s'efforcer d'aider les plus défavorisés en premier,

S'engageant de nouveau à faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé pour compte et à faire porter son action sur les domaines dans lesquels les obstacles sont les plus nombreux, notamment en veillant à inclure et à faire participer les plus défavorisés,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁷ ;
2. *Souligne* qu'il faut s'efforcer d'appliquer intégralement et promptement le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁸ ;
3. *Prend acte* du rapport établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement⁹ et note que des progrès, encore qu'inégaux, ont été signalés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba tout en relevant que de nombreuses lacunes subsistent dans leur mise en œuvre ;
4. *Prend note avec satisfaction* des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2019 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement², appelle à leur application intégrale, effective et rapide et compte bien continuer de participer à l'évaluation des progrès accomplis, à l'identification des obstacles et problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, à la promotion de la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional, à l'examen de nouvelles questions présentant un intérêt pour l'application de ce programme, selon les besoins, ainsi qu'à la formulation de recommandations pratiques concernant les mesures à prendre par la communauté internationale dans le cadre des conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2020 ;

⁶ Résolution 73/291, annexe.

⁷ A/74/260.

⁸ Résolution 69/313, annexe.

⁹ *Financing for Sustainable Development Report 2019* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.I.7).

5. *Se félicite* à cet égard du renforcement des cadres de financement nationaux intégrés à l'appui des stratégies nationales de développement durable aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui visent à mobiliser divers instruments et sources de financement dans la perspective de l'exécution du Programme 2030 et à tirer pleinement parti de tous les moyens de mise en œuvre ;

6. *Attend avec intérêt* le résumé de la Présidente du Conseil économique et social sur le forum de 2020 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, ainsi que le résumé de son Président sur le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu le 26 septembre 2019¹⁰ ;

7. *Souligne* que la planification adéquate et en temps opportun du forum de 2020 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement est de la plus haute importance pour les travaux de fond qui y seront menés et les textes qui en seront issus ;

8. *Invite* la Présidente du Conseil économique et social à prendre en considération les délibérations des participants au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de 2019, en prévision du forum de 2020 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ;

9. *Rappelle* que toute décision concernant le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement doit figurer dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental lors du forum ;

10. *Prend note* des activités que mène le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et des contributions initiales de l'Inde au fonds de contributions volontaires, de la Norvège à un projet multidonateurs destiné à soutenir les travaux du Comité, de ses sous-comités et les activités de renforcement des capacités y afférentes, ainsi que des contributions de l'Union européenne et d'autres pays aux organes subsidiaires du Comité, et engage les États Membres à contribuer davantage au fonds de contributions volontaires de façon à faciliter la participation des pays en développement ;

11. *Attend avec intérêt* la tenue, à Washington en 2020, de la réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, en marge des réunions annuelles des Conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, invite les banques multilatérales de développement à présenter un exposé aux États Membres sur les conclusions de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, et réaffirme que celle-ci est chargée de repérer et de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique ;

12. *Se félicite* des progrès accomplis dans le démarrage des activités des trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies et attend avec intérêt que la plateforme en ligne soit créée sans tarder dans le cadre du Mécanisme ;

13. *Se félicite également* de la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et invite les États Membres ainsi que les organisations internationales, les fondations et le secteur privé à augmenter le montant des contributions financières volontaires et à accroître l'assistance technique afin d'assurer le bon fonctionnement de la Banque ;

¹⁰ [A/74/559](#).

14. *Prend note avec satisfaction* de la tenue, les 14 et 15 mai 2019 à New York, du quatrième Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, dont le résumé, établi par les coprésidents¹¹, a servi d'élément de discussion lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et a permis de mettre l'accent, entre autres, sur la promotion des rencontres et des échanges entre les différentes parties prenantes, en particulier les acteurs de l'innovation et les bailleurs de fonds, pour combler les écarts technologiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ;

15. *Rappelle* que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il appuie et complète, et dont il contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et de mesures concrètes, faisant l'objet d'un suivi, dans les sept domaines d'intervention du programme, qui ont trait aux ressources publiques nationales, aux entreprises et aux financements privés nationaux et internationaux, à la coopération internationale pour le développement, au commerce international, moteur du développement, à la dette et à la viabilité de la dette, aux problèmes systémiques, à la science et à la technologie, à l'innovation, au renforcement des capacités, ainsi qu'aux données, au contrôle et au suivi ;

16. *Rappelle également* que les États Membres ne pourront atteindre les cibles et les objectifs ambitieux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sans un partenariat mondial revitalisé et renforcé et sans des moyens de mise en œuvre à la mesure de cette ambition et réaffirme l'engagement, qui est au cœur même du Programme 2030, de ne laisser personne de côté et de prendre des mesures plus concrètes pour aider les personnes en situation de vulnérabilité et les pays les plus vulnérables et en premier lieu les plus défavorisés ;

17. *Prend note* des recommandations de politique du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement de la CNUCED, qui contribuent au débat du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, conformément au mandat du Groupe ;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport orienté sur l'action et tenant compte du Dialogue de haut niveau de 2019 sur le financement du développement dans lequel seraient présentés les nouveaux problèmes rencontrés et les principaux accélérateurs qui pourraient être examinés à l'avenir dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ;

19. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement ».

¹¹ Voir [E/HLPF/2019/6](#).